



**POUR QUE LA NATATION ARTISTIQUE CONTINUE À SE DEVELOPPER EN CHARENTE**

**VOUS AUSSI VOUS POUVEZ NOUS AIDER PAR**

**LE DON ,LE MECENAT, LE SPONSORING**

**DEMANDE DE CARTE NOMINATIVE D'ACCES A NAUTILIS**

Pendant les créneaux du club  
**Angoulême Natation Artistique**

Agrément F.F.N. association loi 1901 - N° SIRET 53399932200027 APE 9312Z

**MERCI DE COMPLETER CES CHAMPS :**

Renouvellement d'adhésion  1ère adhésion

Si renouvellement, je joins ma carte club violette

Si 1ère adhésion, avez-vous déjà été titulaire d'une carte Nautilus Club ?

OUI  NON

Coût de la carte pour les nouvelles adhésions : 7,50€.

Merci d'apposer une photo dans le cadre en haut.

Coût d'abonnement aux créneaux : gratuit (Délibération du CA de la régie 2002.09.29)

**INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LA CREATION ET LE RENOUELEMENT**

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Je certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement des activités du club au sein du centre nautique NAUTILIS et je m'engage à les respecter.

Date : .....

Signature

NOM.....PRÉNOM.....

Père mère représentant légal de l'enfant

ADRESSE.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone.....

E.mail.....@.....

Je soutiens l'association en versant un don de :

50€ Autre montant.....€

Modalité de versement :

Chèque bancaire

Chèque postal

Espèces

Libellé à l'ordre de l'association **Angoulême Natation Artistique** avant le 31/12/2020( dès réception de votre don vous recevrez le reçu fiscal de la somme versée)

Date

Signature

Rappel :

- les dons consentis par des particuliers ouvrent droits à une réduction d'impôts dans le cadre des dons effectués aux autres oeuvres ( ligne UF de la déclaration de revenus)
- cette réductions d'un montant de **66 % des sommes versées**, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable des donateurs
- chaque don fait l'objet d'un reçu réglementaire à joindre à sa déclaration d'impôt .
- s'agissant d'une réduction d'impôts, cela ne concerne que **les donateurs imposables**